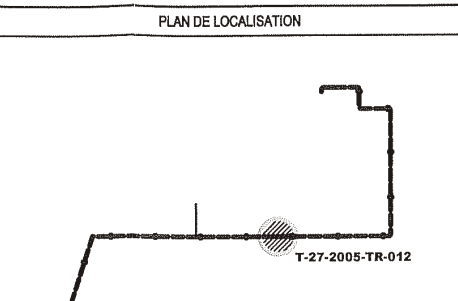
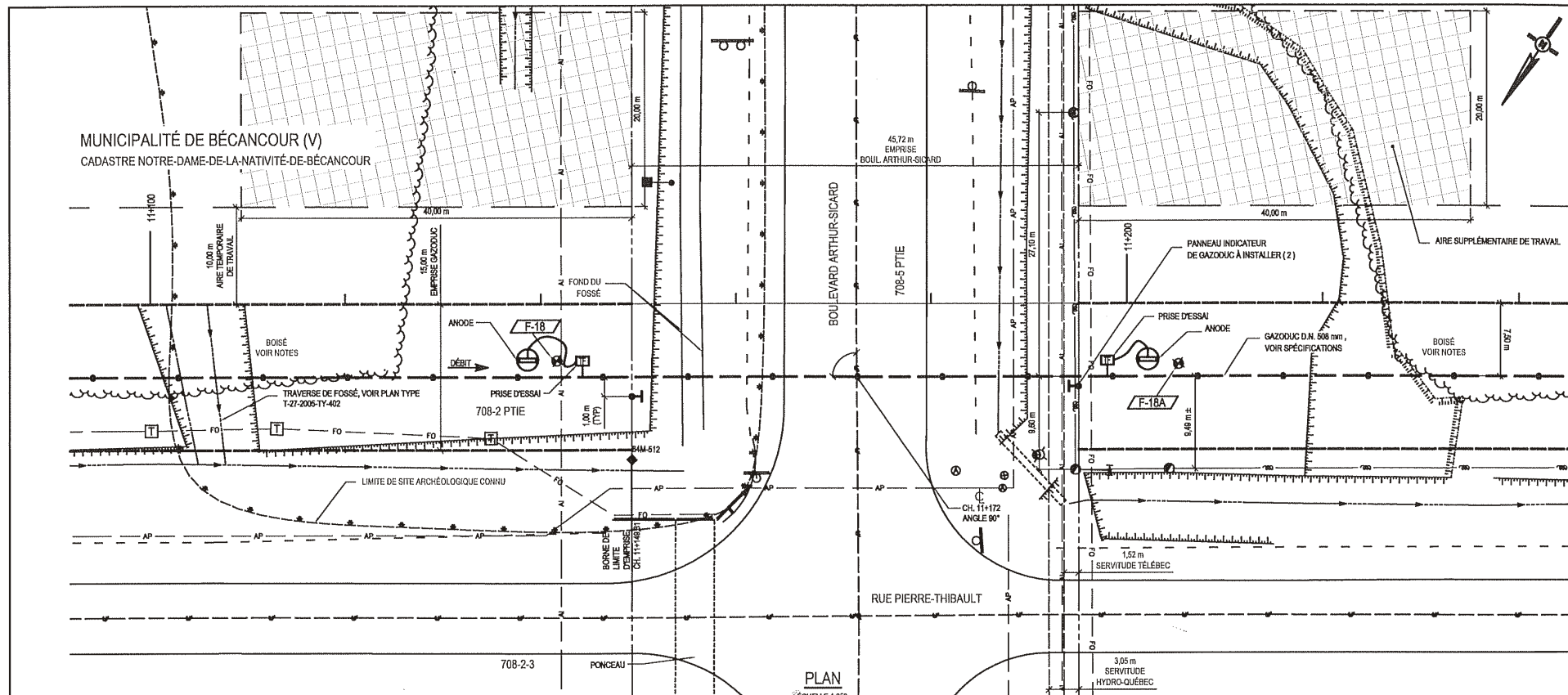


Figure A-49



- SPÉCIFICATIONS**
1. TUYAU: D.N. 508 mm x 8.02 mm PAROI, Gr 448 MPa, CAT. II MSC CAN / CSA Z245.1-06
 2. PRESSION D'ESSAI EN USINE: 12 800 kPa
 3. PRESSION D'ESSAI MINIMALE AU CHANTIER: 9 800 kPa
 4. PRESSION DE CONCEPTION: 7 070 kPa
 5. PRESSION MAXIMALE D'EXPLOITATION: 7 070 kPa
 6. CINTRAGE À FROID MAXIMAL: 2° PAR TUBE DE 12 m DE LONGUEUR HOMOGÈNE
 7. MÉTHODE DE CONSTRUCTION: FORAGE HORIZONTAL SANS GAINÉ

RÉFÉRENCES PLANS TYPES (ENVIRONNEMENT ET TRAVERSES): IT-27-2005-TY-406

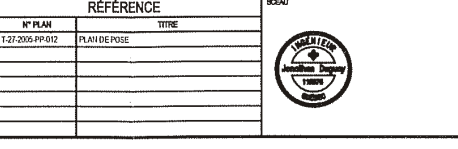
POUR INFORMATION

RÉVISION

N°	DATE	DESCRIPTION	PAR	APPROUVÉ
A	25-05-2004	DEMANDE D'AUTORISATION		
00	18-02-2004	EIAS POUR SOUMISSION ET CONSTRUCTION	C.C.	J.D.
01	24-09-2004	EIAS POUR SOUMISSION ET CONSTRUCTION - RÉVISION GÉNÉRALE	C.C.	J.D.
02	20-11-2004	EIAS POUR CONSTRUCTION	J.J.	

RÉFÉRENCE

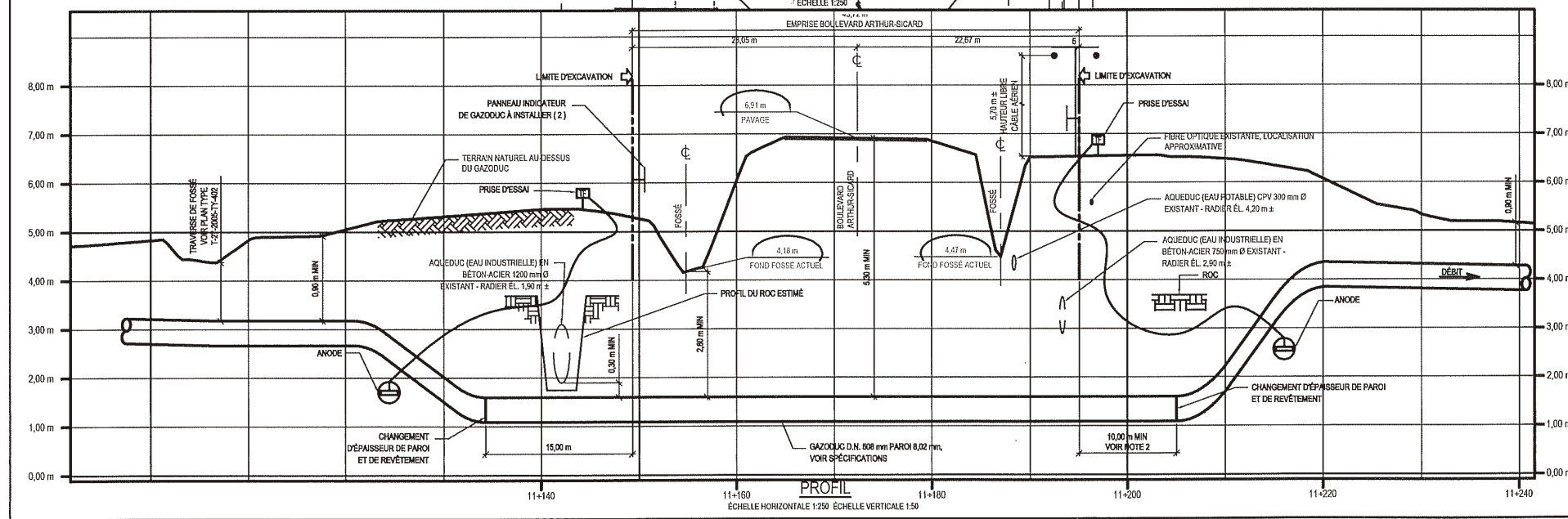
N° PLAN	TITRE
T-27-2005-PP-012	PLAN DE POSE



PROJET GAZODUC BÉCANCOUR
 T-64-CONDUITES-SE27020
 PLAN DE TRAVERSE
 BOULEVARD ARTHUR-SICARD
 CH. 11+172

Mun.: Bécancour (V)

Dessiné : C. COSSETTE, Inc. DATE: 10-05-2004 NOMBRE DE FICHIER CONSULTANT: 0349-X-12.dwg
 Vérifié : G. DELBIE, Inc. DATE: 22-08-2004 NOMBRE PROJET: 200448 ÉCHELLE: INDICÉE
 Approuvé : J. DUGUAY, Inc. DATE: 22-08-2004 NOMBRE PLAN:
 Approuvé : D. JOHNSON, Inc. DATE: 22-08-2004 T-27-2005-TR-012-02 RÉV.



- NOTES**
1. LES ÉLEVATIONS INDICUÉES SUR LE DESSIN SONT GÉODÉSIQUES (NAD 83).
 2. AUX TRAVERSES, LES CINTRAGES DE LA CONDUITE SERONT LOCALISÉS À 10 m MINIMUM À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE L'EMPRISE DES ROUTES ET CHEMINS DE FER. CETTE DISTANCE POURRA ÊTRE RÉDUITE SI LA GÉOMÉTRIE DES LIEUX LE PERMET, MAIS ELLE NE DEVRA JAMAIS ÊTRE INFÉRIEURE À 6 m. AU-DESSUS DU SOMMET DES TALUS DES COURS D'EAU, RESPECTER UN 5 m MINIMUM.
 3. LA LOCALISATION ET L'ÉLEVATION DES SERVICES DES RÉSEAUX SOUTERRAINS EXISTANTS SONT APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR DEVRA COMMUNIQUER AVEC LES AUTORITÉS CONCERNÉES POUR LA LOCALISATION PRÉCISE DE CES SERVICES.
 4. TOUTS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE L'EMPRISE EXISTANTES ET DES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRES INDICÉES.
 5. LE DÉMONTAGE DE LA CONDUITE SERA RÉALISÉ SUR LA PLEINE LARGEUR DE L'EMPRISE DU GAZODUC.
 6. LES AIRES DE TRAVAIL TEMPORAIRE ET SUPPLÉMENTAIRE NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉBOISÉES SAUF AVIS CONTRAIRE DE LA SOCIÉTÉ.
 7. LORSQUE LE GAZODUC EST INSTALLÉ PAR FORAGE HORIZONTAL, LE DÉMONTAGE SERA AUTORISÉ DANS L'AIRE SUPPLÉMENTAIRE DE TRAVAIL ET DANS L'AIRE TEMPORAIRE DE TRAVAIL ADJACENTE.
 8. L'ÉCOULEMENT NORMAL DE L'EAU NE DOIT PAS ÊTRE OBSTRUÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
 9. AUCUN ENTREPOSAGE DE MATÉRIAU NE SERA AUTORISÉ DANS LES FOSSES OU COURS D'EAU SITUÉS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DU GAZODUC.
 10. LES RÉSULTATS ET DESCRIPTIONS DES FORAGES SONT PRÉSENTÉS DANS LE DEVS.
 11. INSTALLER LES DALLES DE PROTECTION À 800 mm MINIMUM SOUS LE FOND DU FOSSE ET À 300 mm MINIMUM AU-DESSUS DU GAZODUC.

Titre / Title

Traversée d'un boulevard par un gazoduc

Projet / Project

IMPLANTATION D'UN TERMINAL DE GNL / IMPLEMENTATION OF AN LNG TERMINAL

Cient

Consultant Directeur de projet / Project Director
Yves Comtois

Consultant
SNC-LAVALIN Environnement

Échelle / Scale

No. projet / Project #

603737

No.	aaaa/mm/jj	yyyy/mm/dd	Description	Dessiné/Drawn	Vérifié/Verified